**Intervention préalable de la CGT au CSE du 16 avril 2020**

La CGT intervient en préambule de cette réunion du CSE de SCE pour évoquer le fonctionnement (nous devrions plutôt dire le non fonctionnement) des instances de représentation du personnel.

Nous constatons en effet des difficultés (voir des tentatives d'empêchements/obstructions de la direction) dans le fonctionnement des RP et des CSSCT.

**Pour ce qui concerne le fonctionnement des RP** :

Dans un souci pour faciliter le travail de la RH et rappelons-le aussi parce que les interlocuteurs des RPs auxquels devaient être envoyées les questions ne leur avaient pas été communiquées, nous avons envoyé nos questions générales à la DRH et au chargé des relations sociales dans un premier temps. Ensuite, comme demandé après retour de notre mèl, nous avons renvoyé nos questions aux représentants qui nous ont été (finalement) indiqués pour les périmètres concernés. Après 17 jours au total (mais nous avons conscience du contexte qui surcharge tout le monde), nous avons finalement reçu des réponses à certaines questions, certaines partielles, mais surtout une procédure assez détaillée sur la manière de poser les questions (une par une et non regroupées) et des interlocuteurs idoines en fonction du thème supposé des questions. La direction nous a d'ailleurs expliqué qu'elle reviendrait vers nous pour une liste complète.

- Rien de tout cela ne figure dans l'accord de dialogue social ni dans les comptes rendus de ses commissions de suivi
- Nos RP ont expliqué à la direction les difficultés posées par la procédure qu'elle impose : perte d'efficacité, dispersion, recours probable au niveau 2 voire du niveau 3 de façon systématique (ce qui est un échec) !
- Sans exclure la possibilité de poser des questions de façon séparées selon l'urgence, et sans exclure non plus le fait d'envoyer celle-ci à un interlocuteur particulier quand c'est simple et évident, nous demandons, pour permettre un meilleur fonctionnement des RP et comme cela se passe dans d'autres entités, que les questions puissent être envoyées regroupées si besoin, et à un interlocuteur unique localement compétent, ce qui est conforme à l'accord.

Notre objectif est que les RP et la direction fonctionnent avec des règles conformes à l'accord, sans constituer des contraintes inutiles pour les RP, ceci afin que les salariés puissent avoir des réponses adaptées sans avoir à subir des transferts à la chaîne vers des interlocuteurs successifs, qui eux-mêmes pâtiront de ces renvois de balle.

Nous attendons des réponses constructives de la direction pour que, après plus 4 mois d'existence, toutes les instances RP puissent enfin fonctionner correctement.

Nous ne voudrions pas avoir à poser les questions RP en séance de CSE…

**Maintenant pour ce qui concerne les CSSCT et CSSCT temporaire sujets transverse** :

Pour le moment aucune réunion des CSSCT n'a été convoquée par la direction. Dans le contexte actuel cela nous semble presque surréaliste (sans vouloir d'ailleurs décrédibiliser ce mouvement artistique majeur du 20° siecle !).

En effet, dans la crise sanitaire majeure que nous traversons, comment comprendre que seul le CSE, et son bureau de façon régulière, soient impliqués dans des « échanges » avec la direction. Pourquoi, malgré l'insistance de plusieurs organisations syndicales représentées au CSE, les convocations des CSSCT et la mise en place d'une CSSCT temporaire sujets transverses n'ont-elles pas été possibles ? La direction invoque l'accord de dialogue social au motif qu'une information/consultation est indispensable pour convoquer une CSSCT temporaire sujets transverses. Or, il est tout à fait possible de transformer une simple information Covid 19 en information/consultation : l'important étant que cela puisse ainsi correspondre à une demande de débat légitime. Nous demandons donc à la direction de revoir sa copie car ses positions font obstruction au bon fonctionnement des IRP. De plus, il n'y a pas eu, à notre connaissance, de CSSCT trimestriel dans aucun périmètre

Il est de l'intérêt de tous que les IRP fonctionnent au mieux, c'est d'autant plus vrai dans cette période. Les conséquences de cette crise seront à n'en pas douter très lourdes et il est d'autant plus important que les représentants des salariés aient les moyens de faire correctement leur travail.